

**ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET
VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS
30 NOVEMBRE 2023**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2 - 5

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Situation financière	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A - Membres	18
Annexe B - Subventions	18
Annexe C - Autres revenus	18
Annexe D - Frais d'exploitation	18
Annexe E - Frais d'administration	19
Annexe F - Apports reportés	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 novembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.¹

DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUILLE S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières (Québec)
Le 26 mars 2024

¹ Par Anthony Tousignant-Rouette, CPA auditeur

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Membres (annexe A)	392 101	400 515
Subventions (annexe B)	50 292	59 328
Intérêts	4 734	1 736
Autres revenus (annexe C)	154	747
	<u>447 281</u>	<u>462 326</u>
CHARGES		
Frais d'exploitation (annexe D)	331 074	354 874
Frais d'administration (annexe E)	98 499	83 629
	<u>429 573</u>	<u>438 503</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	<u>17 708</u>	<u>23 823</u>
AMORTISSEMENT		
Amortissement des immobilisations corporelles	40 195	37 334
Amortissement de l'actif incorporel	14 562	500
	<u>54 757</u>	<u>37 834</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(37 049)</u>	<u>(14 011)</u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	Non affecté \$	Investi en actifs à long terme \$	2023 Total \$	2022 Total \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT	306 345	252 169	558 514	572 525
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	12 660	(49 709)	(37 049)	(14 011)
Transferts interfonds	<u>(22 993)</u>	<u>22 993</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>296 012</u>	<u>225 453</u>	<u>521 465</u>	<u>558 514</u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 NOVEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	333 633	507 049
Débiteurs et subventions à recevoir (note 3)	108 928	35 426
Stocks	6 861	1 463
Frais payés d'avance	856	1 742
	<u>450 278</u>	<u>545 680</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	293 608	293 452
ACTIF INCORPOREL - PARTICIPATION À LA RÉFECTION D'UN PONT (note 5)	<u>273 188</u>	<u>6 500</u>
	<u><u>1 017 074</u></u>	<u><u>845 632</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	44 090	48 895
Revenus perçus d'avance	64 690	54 858
Apports reportés (note 7)	15 486	105 583
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	<u>36 694</u>	<u>6 305</u>
	160 960	215 641
DETTE À LONG TERME (note 8)	20 510	57 204
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS À LONG TERME (note 9)	<u>314 139</u>	<u>14 273</u>
	<u>495 609</u>	<u>287 118</u>
ACTIF NET		
Investi en actifs à long terme	225 453	252 169
Non affecté	<u>296 012</u>	<u>306 345</u>
	<u>521 465</u>	<u>558 514</u>
	<u><u>1 017 074</u></u>	<u><u>845 632</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(37 049)	(14 011)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	40 195	37 334
Amortissement de l'actif incorporel	14 562	500
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs à long terme	(6 884)	(291)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(747)</u>
	10 824	22 785
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	<u>(72 987)</u>	<u>130 226</u>
	<u>(62 163)</u>	<u>153 011</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(40 351)	(110 724)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	870
Acquisition d'un actif incorporel	<u>(281 250)</u>	<u>-</u>
	<u>(321 601)</u>	<u>(109 854)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(6 305)	(5 940)
Augmentation des apports reportés afférents aux actifs à long terme	<u>216 653</u>	<u>14 564</u>
	<u>210 348</u>	<u>8 624</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(173 416)	51 781
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>507 049</u>	<u>455 268</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>333 633</u></u>	<u><u>507 049</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec et est exempté de l'impôt sur les bénéfices. Cet organisme opère une zone d'exploitation contrôlée (Z.E.C.) qui est un territoire de chasse, de pêche et de plein air appartenant au gouvernement dans la région de Lac-aux-Sables. Cet organisme est chargé de l'aménagement, de l'exploitation, de la conservation de la zone et facilite l'accès au territoire pour les amateurs de plein air.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actif incorporel. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits et forfaits sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions reportées

Les subventions relatives aux actifs à long terme sont comptabilisées à titre de subventions reportées, puis amorties de la même façon que les actifs auxquels elles se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et subventions à recevoir.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif et aux taux indiqués ci-dessous:

	Taux
Bâtiments de service	4 %
Poste d'accueil	4 %
Équipements	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif incorporel - Participation à la réfection d'un pont

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 5 %.

Apports reçus sous forme de services

Les membres du conseil d'administration ont consacré bénévolement plusieurs heures cette année pour le suivi et le bon fonctionnement de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	26 129	25 540
Taxes de vente	25 997	-
Subventions gouvernementales	56 802	9 886
	<u>108 928</u>	<u>35 426</u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Terrain	2 420	-	2 420	2 420
Bâtiments de service	133 111	61 572	71 539	98 793
Poste d'accueil	120 781	58 293	62 488	65 092
Équipements	166 179	115 353	50 826	35 795
Mobilier de bureau	6 084	5 553	531	664
Matériel informatique	31 159	28 308	2 851	4 073
Matériel roulant	198 668	138 039	60 629	86 615
Prêts-à-camper	42 324	-	42 324	-
	<u>700 726</u>	<u>407 118</u>	<u>293 608</u>	<u>293 452</u>

Les prêts-à-camper ainsi que de l'équipement d'une valeur comptable de 21 200 \$ ne font pas l'objet d'un amortissement parce qu'ils sont en cours de construction.

5. ACTIF INCORPOREL - PARTICIPATION À LA RÉFECTION D'UN PONT

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Participation dans la réfection d'un pont	<u>291 250</u>	<u>18 062</u>	<u>273 188</u>	<u>6 500</u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
	<u> </u>	<u> </u>
Fournisseurs	36 772	478
Salaires et vacances	1 277	489
Déductions à la source	3 854	9 549
Taxes de vente	<u>2 187</u>	<u>38 379</u>
	<u>44 090</u>	<u>48 895</u>

7. APPORTS REPORTÉS (ANNEXE F)

Les apports reportés représentent des apports affectés pour lesquels des charges connexes seront engagées au cours d'exercices subséquents et ils se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
	<u> </u>	<u> </u>
Solde au début de l'exercice	105 583	6 388
Moins: Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(90 097)	-
Plus : Montant reçu pour l'exercice suivant	<u>-</u>	<u>99 195</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 486</u>	<u>105 583</u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Emprunt d'un montant original de 46 391 \$, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 11 747 \$, remboursable par versements mensuels de 678 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,99 %, échéant en août 2027	27 204	33 509
Emprunt d'un montant original de 40 000 \$, sans intérêt jusqu'au 18 janvier 2024, garanti par le gouvernement du Canada, assorti d'une aide gouvernementale de 10 000 \$ si remboursé en totalité avant le 18 janvier 2024 ^(a)	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
	57 204	63 509
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>36 694</u>	<u>6 305</u>
	<u><u>20 510</u></u>	<u><u>57 204</u></u>

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2024	36 694
2025	7 106
2026	7 543
2027	5 861

a) En date du rapport, la société a remboursé en totalité son emprunt

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
	<u> </u>	<u> </u>
Solde au début	14 273	-
Plus : apports reçus	216 653	14 564
Plus : transfert des apports reportés	90 097	-
Moins : montants amortis dans les résultats	<u>(6 884)</u>	<u>(291)</u>
Solde à la fin	<u><u>314 139</u></u>	<u><u>14 273</u></u>

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2023	2022
	\$	\$
	<u> </u>	<u> </u>
Débiteurs et subventions à recevoir	(73 502)	(9 653)
Stocks	(5 398)	(741)
Frais payés d'avance	886	(132)
Créditeurs	(4 805)	42 374
Apports reportés	-	99 195
Revenus perçus d'avance	<u>9 832</u>	<u>(817)</u>
	<u><u>(72 987)</u></u>	<u><u>130 226</u></u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 NOVEMBRE 2023****11. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 novembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions gouvernementales à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients, et a rarement des créances irrécouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
ANNEXE A - MEMBRES		
Droits et forfaits	337 166	326 044
Articles	4 665	9 638
Villégiature et services	<u>50 270</u>	<u>64 833</u>
	<u>392 101</u>	<u>400 515</u>
ANNEXE B - SUBVENTIONS		
Fonds d'aide pour la protection du territoire (ajusté)	4 411	(1 800)
Fonds d'aide pour l'entretien des chemins	32 335	51 564
Fonds d'aide pour l'administration et la gestion	6 162	5 940
Autres subventions	500	3 333
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs à long terme	<u>6 884</u>	<u>291</u>
	<u>50 292</u>	<u>59 328</u>
ANNEXE C - AUTRES REVENUS		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	747
Autres revenus	<u>154</u>	<u>-</u>
	<u>154</u>	<u>747</u>
ANNEXE D - FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	160 246	205 796
Achats de matériels	6 044	6 717
Cotisations	8 420	9 716
Ensemencement de lacs	61 963	47 175
Entretien des chemins et ponceaux	37 149	22 466
Entretien, réparations et fournitures	14 286	26 554
Frais de matériel roulant	25 236	21 237
Taxes et permis	725	-
Voirie	<u>17 005</u>	<u>15 213</u>
	<u>331 074</u>	<u>354 874</u>

ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
	<u> </u>	<u> </u>
ANNEXE E - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assurances	15 733	15 110
Électricité et chauffage	5 725	5 858
Frais de voyage et de représentation	18 803	17 085
Frais informatiques	5 992	5 368
Honoraires professionnels	21 676	6 414
Location d'équipements	2 034	2 617
Location - Autres	1 500	1 500
Papeterie et frais de bureau	3 888	4 551
Publicité, information et promotion	109	2 468
Télécommunications	9 842	9 232
Intérêts et frais bancaires	11 361	11 224
Intérêts sur la dette à long terme	<u>1 836</u>	<u>2 202</u>
	<u>98 499</u>	<u>83 629</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2023

ANNEXE F - APPORTS REPORTÉS

	2023				2022	
	Sentiers pédestres \$	Pont Hackett \$	Diversification des activités (Canot- Camping) \$	Diversification des activités (Tentes Glamp) \$	Total \$	
Solde au début	4 000	72 588	11 486	17 509	105 583	6 388
Apports reçus au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	113 759
Transférés dans les apports reportés aux actifs à long terme	-	(72 588)	-	(17 509)	(90 097)	(14 564)
Solde à la fin	4 000	-	11 486	-	15 486	105 583